



Le Souret

Bulletin Municipal N°21 - janvier 2019

LE MOT DU MAIRE

Faire réussir Sore...

L'actualité nous rappelle tous les jours combien il est difficile de vivre au quotidien en zone rurale surtout quand il faut aller travailler loin, vers les zones d'activités souvent éloignées de notre village. Si les prix du foncier (encore raisonnables sur notre commune) continuent d'attirer de nouveaux habitants, force est de constater que les coûts liés au déplacement constituent un handicap pour qui veut habiter Sore. A Sore nous avons une qualité de vie mais elle est parfois contrebalancée par l'éloignement et les contraintes qui y sont liés.

Etre élu en milieu rural, c'est faire face aux baisses de dotations de l'Etat, c'est faire face aux baisses de subventions lorsqu'on veut monter un projet, c'est subir des réglementations de plus en plus coercitives en matière d'aménagements, de projets et c'est sans cesse faire face, à une législation en perpétuelle évolution faisant porter sur l'élu des responsabilités de plus en plus lourdes.

Pourtant, au quotidien, la municipalité s'efforce d'aller de l'avant, de gommer les disparités, d'apporter de nouveaux services, d'offrir un meilleur cadre de vie à tous. La physionomie de notre village change peu à peu, au fur et à mesure des réalisations. Vous pouvez le constater : le city-park et le skate-park sont opérationnels pour le plus grand plaisir des jeunes, la micro-crèche a ouvert ses portes en septembre offrant un service rare dans notre secteur. Les phases 1 et 2 du photovoltaïque sont opérationnelles depuis juillet dernier, apportant à la commune des subsides appréciables venant atténuer des baisses de dotations. Les phases 3 et 4 sont en bonne

voie de réalisation puisque la Commission de Régulation de l'Energie a donné son aval.

Bien sûr, si nous voyons le verre à moitié plein, d'autres le voient à moitié vide et nous ne devons pas nous contenter de regarder dans le rétroviseur pour voir ce qui a été fait mais bien regarder au loin, afin de continuer à avancer et à œuvrer pour le bien commun. C'est un travail sans relâche, une attention de tous les jours.

Aujourd'hui de plus en plus de compétences échappent aux élus locaux, le Maire ne peut pas tout et c'est souvent dans la réflexion et la construction commune que vient le salut d'un projet.

Parfois aussi le sort s'acharne sur Sore comme cette tornade du 1^{er} juillet dernier qui ravagea une bonne partie de notre commune offrant à la vue de larges stigmates. Je remercie chaleureusement tous les Sourets qui ont su faire front et redonner très rapidement à notre village une normalité apparente. Je tiens à vous en féliciter et je sais combien cela a été particulièrement dur pour certains.

Pour l'heure, je crois sincèrement que nous avons des raisons d'espérer pour peu que nous ne lâchions rien. Il importe pour nous de faire réussir Sore et nous poursuivons avec détermination sur cette voie.

En cette période de fêtes de fin d'année, je ne puis que formuler mes meilleurs vœux à toutes et à tous, que 2019 puisse apporter à chacune et à chacun ce qu'il y a de meilleur.

Bonne année.

Vincent GELLEY

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Service jeunesse de la CCCHL : un samedi par mois, sorties pour les 11/17 ans :

- ▶ 01/12/2018 – Musée de la mer + patinoire à Anglet
- ▶ 19/01/2019 – Match des Girondins de Bordeaux au stade Matmut Atlantique
- ▶ 09/02/2019 – Ski à Gourette
- ▶ 09/03/2019 – Ski à Gourette
- ▶ 06/04/2019 – Match de rugby de l'UBB à Bordeaux
- ▶ 18/05/2019 – Cap sciences + Laser Game à Bordeaux
- ▶ 22/06/2019 – Aqualand à La Teste
- ▶ 29/06/2019 – Aqualand à La Teste

Les bulletins d'inscriptions seront distribués via les collèges de Labouheyre et de Labrit ainsi que sur le site internet de la CCCHL : <http://www.coeurhautelande.fr>

Pour chaque sortie, un transport en bus avec un circuit de ramassage sera mis en place. Un tarif au quotient familial sera appliqué.

L'adhésion au service jeunesse (1€ par an), permettra de recevoir directement les inscriptions sur la boîte mail des familles.

Des séjours pour les enfants et les ados :

Depuis l'été dernier la CCCHL est partenaire avec les Francas des Landes. Cette collaboration va permettre aux familles de pouvoir profiter de l'offre de séjours des Francas à un tarif préférentiel. Une proposition sera faite prochainement pour des séjours à la neige sur les vacances de février 2019 (à partir de 8 ans) et sur les séjours d'été (à partir de 4 ans).

La communication sera faite via les écoles et les collèges de la CCCHL.

Renseignements :

Philippe Jacquel – Responsable enfance jeunesse de la CCCHL
philippe.jacquel@coeurhautelande.fr

MÉDIATHÈQUE DE SORE



Durant toute l'année 2018, nos bénévoles vous ont accueillis avec le plaisir et le professionnalisme qui les caractérisent.

La médiathèque a également participé à des animations à destination du tout public.

C'est ainsi qu'une exposition itinérante sur les dinosaures a permis de partir à la rencontre de ces géants qui fleurissent l'imaginaire et l'intérêt des plus jeunes.

Temps fort de l'été, la médiathèque a participé à la manifestation nationale Partir en Livre « La grande fête du livre pour la jeunesse ».

Le temps d'un après-midi la médiathèque s'est fait « nomade » et a investi la piscine en proposant un atelier arts plastiques mené par l'artiste Stivell Pérot, un spectacle de théâtre d'objet par la Compagnie du Parler Noir ainsi qu'un coin lecture géré de main de maître par nos bénévoles.

Un après-midi placé sous le signe du partage et de la convivialité.

La médiathèque a également enrichi son fonds documentaire grâce à la dotation allouée par la Communauté de Communes Cœur Haute Lande.

La médiathèque de Sore est gérée par des bénévoles accompagnées par la Coordination du Réseau des médiathèques du territoire de la Communauté de Communes Cœur Haute Lande. Elle accompagne les médiathèques dans l'achat des ouvrages ainsi que dans l'organisation des animations de réseau.

En 2019 le réseau proposera des animations autour des thématiques du loup, de la photographie sans oublier une nouvelle participation à la manifestation Partir en Livre.

DÉCHETTERIE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la déchetterie de Sore a augmenté ses heures d'ouverture suite à la fermeture de celle de Luxey. Elle est dorénavant ouverte tous les mercredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Cette amplitude supplémentaire donne à l'usager plus de facilité d'accès. Cependant cela génère des volumes de déchets plus importants, notamment en déchets verts et cela nous fait constater les limites de l'infrastructure actuelle.

La gestion des déchets est en évolution permanente et nécessite de nouvelles installations mieux organisées pour améliorer le flux des volumes et leur traitement.

Face à ces enjeux, la mairie a demandé au Syndicat d'élimination des déchets de la Haute Lande (SEDHL), gestionnaire de la déchetterie, un nouvel aménagement pour lequel on espère avoir une réponse favorable en 2019. Ces travaux consisteront à créer un mur d'enceinte en béton renforcé côté déchets verts, de nouvelles dispositions de certaines bennes et une modification de l'inclinaison de la rampe d'accès.

MODIFICATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE (flux plastique – acier – aluminium)

Les exigences nationales d'extension de consignes de tri, obligation sur l'ensemble du territoire français pour 2022, forcent les syndicats de déchets à trouver d'une part, des centres de tri qui répondront à cette exigence nationale et à adapter d'autre part, le cas échéant, leur mode de collecte.



Aujourd'hui, sur chaque point de collecte, le SEDHL fonctionne en **4 flux** :

- Verre
- Journaux-revues-magazines (papier)
- Emballages ménagers résiduels (cartonnettes) et emballages de produits liquides alimentaires (tétrà : contenants de jus de fruits, lait, etc.)
- Plastique-acier-aluminium

Cette séparation de flux ne permet pas actuellement à un centre de tri quelconque, qui va passer en extension de consignes de tri, de pouvoir traiter nos déchets au vu de la chaîne de tri mise en place sur l'unité (tri optique pour grands débits), car ces centres reçoivent les flux de plusieurs syndicats de déchets. **Il convient donc de modifier notre collecte sélective en « fibreux-non fibreux » ce qui reviendrait à avoir sur chaque point de collecte, les flux suivants :**

- Verre
- Fibreux : journaux-revues-magazines (papier) ET emballages ménagers résiduels (cartonnettes)
- Non fibreux : plastique-acier-aluminium ET emballages de produits liquides alimentaires (tétrà : contenants de jus de fruits, lait, etc.)

De fait, le syndicat de déchets de la Haute Lande se trouve devant la nécessité de changer son parc de colonnes aériennes pour flux plastique-acier-aluminium sur l'ensemble de son territoire représentant environ 95 unités.

Cette légère refonte du mode de collecte pourrait être menée en parallèle avec l'acquisition des nouvelles colonnes de tri plastique, moyennant bien évidemment une communication grand public sur tout le territoire du SEDHL dès début 2019.

STATION D'ÉPURATION

Une nouvelle station d'épuration de type « boues activées » va remplacer l'ancienne.

Il s'agit d'un équipement peu visible pour la plupart d'entre nous mais ô combien indispensable pour le développement de notre commune.

Cette STEP (Station d'Épuration des Eaux Usées), comme nous l'appelons aujourd'hui, apportera une réponse aux exigences écologiques et environnementales pour le respect et la protection des sous-sols et de la qualité des eaux traitées qui sont ensuite rejetées dans la petite Leyre.

Pour un domaine aussi pointu que celui de l'eau, il nous fallait des spécialistes. Le choix s'est naturellement porté sur le Sydec qui a la compétence intégrale de l'eau et de l'assainissement au sein de notre nouvelle communauté des communes.

Cette construction sera réalisée à l'emplacement actuel, d'une capacité équivalant à 1300 habitants.

L'emprise au sol sera de 275 m² et la surface totale clôturée de 1162 m².

Les travaux d'implantation ont débuté. Le démarrage effectif des travaux devrait avoir lieu courant janvier 2019 pour une mise en service début 2020.

Le coût de cette nouvelle station d'épuration ne sera pas supporté par notre commune.

Montant de l'opération : 1 160 000.00 HT.

Subvention du Conseil départemental :
162 880.00 HT.

Subvention de l'agencement de l'eau :
491 541.00 HT.

Restant à la charge du SYDEC :
505 579.00 HT.

CHAUFFAGE PISCINE

Les travaux de rénovation du chauffage de la piscine vont enfin débuter.

Après presque 50 ans de fonctionnement la bûche solaire ainsi que le réchauffeur électrique vont être démontés au mois de décembre.

Une technologie innovante va être mise



en place et nous espérons qu'elle donnera entière satisfaction. Elle sera beaucoup moins énergivore ce qui permettra à notre collectivité de faire des économies de fonctionnement tout en restant toujours à la pointe de la technologie.

Dans le cadre de la démarche TEPOS (Territoire à Énergie POSitive) portée par la Communauté de Communes Cœur Haute Lande, la piscine de Sore va être équipée au cours du premier semestre 2019 de panneaux solaires hybrides qui permettront de produire à la fois de la chaleur et de l'électricité.

Ces panneaux sont constitués de cellules photovoltaïques qui produisent de l'électricité auxquels est associé un échangeur de chaleur. L'échauffement des cellules provoqué par le rayonnement solaire est ainsi valorisé sous forme d'air chaud au moyen de deux pompes à chaleur qui permettront de chauffer l'eau de la piscine et les douches de manière écologique. La première, d'une puissance de 180 kilowattheures, permettra d'élever la température des deux bassins à 28 degrés en 10 jours. La seconde, d'une puissance de 40 kilowattheures, permettra de maintenir cette température.

En changeant de tarification pour passer du « tarif vert » au « tarif jaune », une partie sera consommée sur place et alimentera les

équipements électriques du site. Le tableau électrique « basse tension » sera à cette occasion remplacé.

Une expérimentation sera menée sur l'auto consommation collective, en partenariat avec le gestionnaire du réseau électrique Enedis.

L'autoconsommation collective permet de consommer l'électricité produite au niveau des bâtiments situés à proximité du site. Pour notre piscine, cette électricité sera utilisée par les gîtes ruraux.

Ce principe novateur permet de valoriser localement l'ensemble de l'électricité produite et réduit ainsi les factures.

Nous restons toujours dans la même dynamique que nos prédécesseurs qui avaient œuvré dans l'innovation pour que notre village reste à la pointe de la technologie.

Ce sera la première fois en France qu'une collectivité fait de l'autoconsommation sur des bâtiments dédiés à la location.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL intégrant le programme local de l'Habitat

Qu'est-ce que le PLUiH ?

C'est un document d'urbanisme opposable établi à l'échelle intercommunale, c'est à dire pour nous, au niveau de la Communauté de Communes Cœur Haute Lande.

Rappelons que comme beaucoup d'autres communes, nous avons, par le passé, élaboré deux documents successifs :

1. Le Plan d'Occupation des Sols (POS), établi dans les années 80.
2. Le Plan Local d'Urbanisme, (PLU) dont la phase finale s'est achevée en janvier 2010 et qui est encore en vigueur à ce jour.



Alors, pourquoi un nouveau document ?

- D'abord, parce que tel qu'il est, notre PLU n'est pas conforme aux dispositions du Grenelle de l'environnement.
- Ensuite, parce que notre développement local doit s'intégrer au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) définitivement approuvé en 2018.
- Enfin, comme depuis le 01/01/2017 nous faisons partie de la Communauté de Communes Cœur Haute Lande (26 communes, plus de 15 000 habitants), la loi nous incite à penser notre avenir dans le cadre intercommunal.

Comment sera-t-il élaboré ?

Comme pour le PLU, et d'ailleurs aussi le Scot, ce travail comporte 4 phases : le Diagnostic, le Projet aménagement et de Développement Durable (PADD), la rédaction du règlement et enfin la consultation publique.

Techniquement c'est le cabinet CREHAM qui a été retenu pour aider la communauté de communes à mener à bien l'élaboration de ce document.

Un comité de pilotage constitué d'élus se réunit régulièrement. La commune de Sore y est représentée par Vincent Gelley et Michel Sauboua. Anne Beautemps y participe également. Ce comité a en charge de définir à chaque étape les options, les dispositions conformes à l'objectif commun, qui est celui d'un développement maîtrisé conforme, dans la mesure du possible, aux aspirations de chaque commune.

Comme vous pouvez le lire sur le panneau d'affichage lumineux situé devant la mairie : chaque citoyen est invité à formuler des suggestions au sujet du PLUiH.

ÉCOLE DE SORE

En cette année scolaire 2018/2019, l'école de Sore compte 112 élèves répartis en 5 classes :

- Maternelle TPS/PS/MS avec Mme Emmanuelle LAFARIE accompagnée de Mme Françoise POUHEY (ATSEM).
- GS/CP avec Mme Maryse DROUILHET
- CE1/CE2 avec Mlle Sarah LAMBOUR qui remplace Mme Valérie LABACHOT durant son congé de maternité.
- CE2/CM1 avec Mme Chloé RENOUX
- CM2 avec Mme Clara DISCAZAUX.

Mme Nathalie DAMPURE occupe toujours le poste d'enseignante surnuméraire dans le dispositif plus de maîtres que de classes et intervient dans les classes de cycle 2.

Durant l'année scolaire 2017/2018, des projets pédagogiques ont permis aux élèves de réaliser différents apprentissages. L'aspect concret des projets est la source première de motivation des élèves, car ils relient ainsi ce qui est appris en classe à des expériences vécues qui permettent de donner du sens à leurs apprentissages tout en développant l'autonomie.



Un projet culturel et artistique avec une dominante « écriture, musique, chant, mise en voix » a été mené en partenariat avec Musicalarue et Réseau Canopé pour l'Éducation Nationale.

Les Classes de cycle 3 ont travaillé avec l'artiste Alain Sourigues.

Les élèves ont rencontré l'artiste et découvert son univers, sa démarche artistique.

Ils ont écrit des textes avec son aide pour créer une chanson que l'artiste a mis en musique avec leur collaboration. Ce travail a d'abord été un travail d'écriture autour d'un thème. Les élèves ont joué avec les mots pour en faire une chanson. Différents parcours ont été associés :

Les enfants de cycle 1 ont créé des paysages sonores et ont appris des chansons qu'ils ont interprétées. Les enfants de cycle 2 ont découvert

les boîtes électriques de musique, autour de l'écoute et de la création musicale dans sa dimension orchestre. Les élèves ont écrit une histoire sous forme de saynètes. Puis ils ont rassemblé des objets divers et ont fabriqué des instruments avec ces objets trouvés. Enfin, ils ont produit un orchestre avec ces instruments et les boîtes électriques musicales.

La restitution du projet par les élèves a eu lieu le 8 juin sur la scène de la salle des Cigales à Luxey avec une petite partie consacrée à l'artiste et ses musiciens pour l'interprétation de quelques chansons de son répertoire.



Les classes de découverte sont un véritable outil pédagogique et permettent l'ouverture vers l'ailleurs, vers l'autre et l'éducation à la citoyenneté. Elles favorisent les méthodes actives de travail et constituent un facteur de réussite éducative tout en diminuant les inégalités. Elles s'intègrent au projet d'école. Chaque sortie nourrit un projet d'apprentissages pluridisciplinaires.

Au mois de mai, tous les élèves de la GS au CM2 sont allés au Futuroscope à Poitiers. Outre la visite du parc et de ses nombreuses attractions, ils ont réalisé des activités scientifiques dans le centre où ils étaient hébergés allant de la cuisine moléculaire avec la réalisation de spaghettis bleus à l'étude de l'électricité statique avec un ballon et des morceaux d'aluminium.

Les enfants de maternelle ont passé une journée à la Coccinelle à Gujan-Mestras. Ils ont visité la mini-ferme, ils ont participé aux séances de nourrissage au biberon des bébés animaux et ont pu les caresser. Après avoir joué aux petits fermiers, les pitchouns ont été ravis de profiter d'une multitude d'attractions.

Les élèves ont aussi participé à des spectacles de théâtre organisés par la Ligue de l'Enseignement des Landes, à un spectacle à la salle des fêtes, offert par la mairie de Sore ainsi qu'à des concerts de musique à la salle des Cigales organisés par les JMF (Jeunesses Musicales de France). Ces actions que nous intégrons dans nos objectifs scolaires permettent à tous nos élèves de découvrir des univers artistiques et culturels très divers.



Les enfants ont joué la comédie musicale « Le Petit Prince » lors du spectacle de fin d'année.

Plusieurs rencontres sportives ont été organisées entre les écoles de la communauté des communes. Le cross s'est déroulé à Sore, sur le site de la piscine, dans la forêt. Nous en profitons pour remercier les nombreux bénévoles venus pour aider à l'encadrement des élèves. Nos écoliers se sont largement distingués en remportant plusieurs courses et ont été honorés par des médailles d'or, d'argent ou de bronze. Bravo à nos petits champions.

Les séances de natation scolaire se poursuivent comme chaque année et nous remercions les parents qui ont passé l'agrément afin de nous aider à encadrer l'activité. Les enfants de CM2 partent en sixième en ayant acquis la compétence savoir nager.

Cette année, dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, les enfants ont été sensibilisés à la commémoration du centenaire de la fin de la première guerre mondiale. Ils ont visité une exposition à Sore et se sont livrés à l'étude du monument aux morts de notre commune. Les élèves de CM2 ont réalisé un travail plus approfondi en faisant des recherches sur les poilus de la commune. De nombreux enfants, et nous les félicitons, se sont rendus au monument aux morts le jour du 11 novembre et quelques

élèves ont lu des lettres de poilus. Ce fut un moment très émouvant de la cérémonie.

Durant cette année scolaire 2018-2019, les élèves participeront à un projet artistique et culturel en travaillant dans différents domaines : musique, langage oral, rédaction, littérature, éducation morale et civique, expression corporelle. Ce projet Musique nommé « Chantons sous les pins » sera réalisé en partenariat avec Réseau Canopé, Musicalarue et l'Éducation Nationale.

Les élèves rencontreront un artiste, Nicolas Lescombes du groupe « Sans Additif », dans sa démarche de création et s'impliqueront dans une pratique artistique effective qui débouchera sur une production.

Les enfants participeront aussi à des classes de découverte neige au mois de mars 2019.

Les grands séjourneront à la station de ski de Val Louron et seront encadrés par les moniteurs de l'ESF pour les cours de ski et les enfants de cycle 2 seront hébergés dans la vallée voisine, à côté de Saint-Lary et profiteront d'activités neige : construction d'igloos, randonnée en raquettes, baptême de chiens de traîneaux, chasse au trésor avec matériel d'avalanche.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'association des parents d'élèves en partenariat avec l'école organisera plusieurs manifestations, actions et événements durant l'année afin de récolter des fonds pour financer les activités des enfants à l'école et soutenir l'équipe enseignante dans ses projets pédagogiques. Toutes les actions menées par l'APE ne sont rendues possibles que grâce aux bonnes volontés qui s'investissent dans ces projets. La meilleure récompense est l'enthousiasme des enfants. Sachez que toutes les aides, même les plus minimes, seront les bienvenues.

Nous profitons de ce journal pour adresser nos remerciements à toutes les personnes bénévoles qui interviennent à l'école et qui

contribuent à l'amélioration de la réussite de nos élèves.

Bonne année scolaire à tous, petits et grands, sans oublier nos collégiens et lycéens anciens élèves.

Nous vous invitons à retrouver nos petits écoliers lors de nos manifestations dont voici les dates :

- **après-midi autour de Noël** : 16 décembre 2018
- **Carnaval** : à déterminer
- **Loto** : 17 mars 2019
- **Spectacle de restitution du projet** : 7 juin 2019
- **Kermesse** : 29 juin 2019

MICROCRÈCHE

Ce projet a commencé en 2015, il y a 3 ans. Il est aujourd'hui abouti et offre un nouveau service public aux administrés de notre territoire.

Un rendez-vous avec les services départementaux de la PMI (Protection Maternelle et Infantile), a été déterminant pour le lancement du projet. À cette occasion, nous avons rencontré les référents de la PMI et les représentants de la CAF et de la MSA. Ces derniers nous ont apporté les renseignements techniques et financiers nécessaires au projet. Nous avons visité plusieurs microcrèches, dont celle de la commune de Sanguinet qui est associée au RAM (Réseau d'Assistantes Maternelles).

Le cabinet d'architectes Script de Bordeaux a été retenu. Cette équipe a été à l'écoute de nos demandes, aboutissant à un bâtiment contemporain, fonctionnel et lumineux qui s'intègre au paysage. Ce bâtiment est bien pensé en terme d'isolation et de chauffage il ne devrait pas être énergivore. Thierry Murat a créé le logo et l'ensemble des pictogrammes apposés sur les baies vitrées représentant des animaux dont les ombres bougent au gré de la lumière.



Le chantier a débuté en octobre 2017 pour se terminer en juillet 2018. Les conditions météorologiques très pluvieuses n'ont pas simplifié le déroulement des travaux. Toutefois les entreprises ont mis tout en œuvre pour la bonne réalisation de cette construction.

Quelques chiffres... Le budget global est de 485 000 €, la charge pour la commune est de 150 000 €, le reste est financé par des aides du Conseil départemental, de la MSA et la plus grande partie 292 000 € par la Caisse d'Allocations Familiales des Landes. M. Claude Labarbe, président de la CAF des Landes, nous a fait l'honneur de sa présence lors de l'inauguration du bâtiment, ainsi que M. Dominique Coutières, Président de la Communauté de Communes Cœur Haute Lande et Conseiller Départemental,



des élus des communes voisines, les assistantes maternelles...



Pour ce service, le conseil municipal a opté pour une DSP (délégation de service public). La candidature de l'association « Premiers pas », déjà implantée sur le territoire, a été retenue.

Ce nouveau service s'inscrit dans une dynamique de territoire :

- confection et livraison des repas par les cuisines centrales de Labrit.
- partenariats avec les assistantes maternelles de notre commune et du territoire, notamment par le biais du RAM (Relais d'Assistantes Maternelles) qui sera prochainement accueilli dans les locaux de la microcrèche.
- M. Portal est le médecin référent de la structure.
- projet de passerelle avec l'école maternelle qui permettrait aux plus petits d'être accueillis le matin à l'école et l'après-midi à la crèche.

Cette réalisation témoigne du dynamisme de notre commune ; nous espérons qu'elle contribuera au bien-être des familles et favorisera l'arrivée sur notre commune de nouveaux parents.



ASSOCIATION PREMIERS PAS

La microcrèche « Lous Tchicoys » a ouvert ses portes le lundi 3 septembre 2018, en face de l'école de Sore, au 240 avenue de Verdun.

En effet, la mairie ayant constaté un besoin d'accueil dans la commune, elle a décidé d'édifier cet établissement afin de répondre aux demandes des familles et elle a choisi notre association comme gestionnaire dans le cadre d'une Délégation de Service Public. Notre association, Premiers Pas, est déjà gestionnaire depuis octobre 2013, de la microcrèche située sur le groupe scolaire de Saugnac-et-Muret.

Notre équipe de professionnelles a eu le plaisir d'accueillir dès l'ouverture en septembre six enfants au sein de la microcrèche « Lous Tchicoys », dans ce lieu spacieux et lumineux, situé dans la nature.

La capacité de la microcrèche étant de 10 places simultanément, vous pouvez venir nous

voir si vous avez besoin d'un mode d'accueil pour votre enfant. Nous vous renseignerons sur les différents accueils possibles : régulier, occasionnel, ponctuel.

La microcrèche est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, pour les enfants de 10 semaines à 4 ans, résidant sur la commune ou les communes voisines.

Vous avez envie de visiter, de poser des questions, de rencontrer Agnès, Peggy, Céline, Gina et Sophie, n'hésitez plus !

Contactez-nous par téléphone au 05 24 27 74 18 ou par mail à : microcreche_de_sore@yahoo.com ou page facebook.

A bientôt.

Sophie COLIN (coordinatrice)



BÂTIMENTS COMMUNAUX

Boulangerie

Au mois d'avril, l'espace de vente de la boulangerie a déménagé dans les locaux commerciaux près de la mairie afin de procéder aux travaux de réhabilitation du local.

Pour rappel, les travaux permettront l'agrandissement de l'espace de vente et la création, à l'arrière de la boutique, d'un laboratoire boulangerie et pâtisserie pour la fabrication sur place ce qui n'était pas le cas jusqu'à aujourd'hui. De plus un logement de 75 m², comprenant 2 chambres, sera aménagé au-dessus du local de vente attribué à l'artisan. La réception du local devait se faire fin décembre, mais les travaux ont été arrêtés pour des problèmes liés à la présence d'amiante dans les joints de carrelage.

Au jour où ce texte est rédigé, nous ne savons toujours pas quand les travaux pourront reprendre, le dossier étant dans les mains de l'inspection du travail qui y attache un grand intérêt !!!

Les travaux d'un montant de 250 000 € subventionnés à 30 % pour un montant de 75 000 € permettront à la commune de se doter d'un commerce performant et aux normes, indispensable pour la venue d'un nouveau boulanger.

Toiture Salle des Fêtes

A la fin de l'été un affaissement de la toiture au-dessus de la scène a fait apparaître un souci majeur pour la solidité de la structure et nous avons été contraints, dans l'urgence, de condamner la scène et de prévoir des travaux de réhabilitation de cette toiture. Le plus difficile a été de trouver un charpentier disponible à

cause de la tempête de cet été. Les travaux seront entrepris dans le courant du premier trimestre 2019. Cette fermeture a contraint au report de certaines manifestations publiques et complique l'action des associations. L'école a dû, hélas, renoncer à présenter sa traditionnelle fête de Noël. Tout devrait rentrer dans l'ordre avant Pâques.

Ancien cabinet médical

L'ancien cabinet médical de la commune est en cours de rénovation et de réhabilitation. Il sera loué en tant que maison d'habitation au cours du 1^{er} trimestre 2019.

Économie d'énergie

La commune a répondu à un appel à projet proposé par le Parc naturel de Gascogne pour améliorer l'isolation thermique des bâtiments communaux, financé par le CEE (certificat d'économie d'énergie) alimenté par les fournisseurs d'énergie.

Le projet s'est porté sur les menuiseries de la mairie, de la salle du conseil municipal, de la salle des fêtes et de la Poste qui étaient trop anciennes et inefficaces en termes d'isolation. Elles ont donc été remplacées par des menuiseries à triple vitrage et à ossature bois, élément imposé par les Bâtiments de France du fait de la proximité de l'église qui est un monument classé. Le montant total de ces travaux s'élève à 85 000 € HT, subventionnés en totalité. L'effet de ce changement est efficace et immédiat car la température dans les pièces est bien plus élevée, surtout lors de grand froid, générant rapidement un meilleur confort ainsi que d'importantes économies d'énergie.

RÉNOVATION SALLE DES FÊTES

La salle des fêtes est un bâtiment patrimonial bien caractéristique de la fin du XIX^{ème} siècle qui offre une façade avec balcon surmontée d'un chapiteau. Réhabilitée il y a une douzaine d'années à peine la salle présente un état de vieillissement qui s'est accéléré ces dernières années. Chauffage mal réglé, murs décrépis, fenêtres s'ouvrant mal et favorisant les déperditions de chaleur, sanitaires non conformes aux normes PMR (Personne à Mobilité Réduite), absence de cuisines aux normes pour les repas avec traiteur, la liste est longue. La municipalité a décidé d'entreprendre un programme de rénovation et d'extension et s'est attaché les services d'un architecte pour l'aider dans sa réflexion et la définition d'un cahier des charges en adéquation avec le caractère du bâtiment et les contraintes liées à la présence toute proche de l'église classée à l'inventaire des Bâtiments de France.

Au gré des réunions le projet a petit à petit évolué pour aboutir à la phase d'APS (Avant Projet Sommaire), nécessaire pour établir un ordre de grandeur du montant global des travaux à engager.

L'esquisse présentée a reçu l'aval de l'architecte des Bâtiments de France, accord sans lequel il n'est pas possible d'entreprendre des travaux. Toutefois les nouvelles règles des marchés publics en place depuis le mois dernier imposent des contraintes d'appel d'offres en matière de maîtrise d'œuvre et les conditions d'obtention des subventions de l'Etat se complexifient elles aussi.

Ce projet majeur pour la commune, les associations de Sore et les particuliers désirant louer la salle se doit d'aboutir dans les meilleures conditions possibles et les financements étant de plus en plus difficiles à obtenir il importe d'être dans la meilleure temporalité possible afin d'obtenir un taux de subvention maximal.

L'extension se ferait sur la façade sud avec l'ajout de cuisines équipées et de sanitaires adaptés. Au caractère ancien du bâtiment nous souhaitons trancher en apportant de la modernité à travers le bois. Les matériaux locaux seront donc privilégiés.



Nous avons pensé aux associations qui organisent des manifestations et les cuisines seront utilisables aussi bien pour l'intérieur de la salle que pour une utilisation extérieure.

Ce projet devrait se concrétiser à partir de 2020 et constitue une priorité pour la fin de notre mandat.

CHEMINS PIÉTONNIERS

Un aménagement piétonnier va être effectué en haut de la côte du « Douc », au croisement de la D651 (vers Luxey) et de la D43 (vers Pissos). Le déplacement des piétons sera ainsi sécurisé le long du cours de Verdun depuis l'école et du cours du Général de Gaulle, jusqu'à la route de Matha. Ces travaux permettront également de traiter les eaux pluviales arrivant de la route.

La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'Unité territoriale du département (UTD) et les travaux devraient être réalisés au cours de l'année 2019.

Un chemin gravé devrait être aménagé depuis le passage piétonnier de la gendarmerie jusqu'au château d'eau, au milieu de la chênaie, pour sécuriser les piétons se rendant du cœur du village à l'épicerie Coccinelle.

FORÊT COMMUNALE

Les travaux de reboisement de la forêt communale continuent. Une portion de 75 ha a été réalisée au lieu-dit « le Couy », route de Trensacq, aux mois de février et mars 2018. Les plantations ont été faites dans de bonnes conditions, les pluies du printemps et du mois de novembre étant favorables à la bonne prise en terre des arbres.



Ces travaux encadrés par l'ONF (Office National des Forêts) font partie du programme de plantation obtenu en 2013 suite à la tempête Klaus de 2009 et qui prendra fin en 2019 avec les 50 ha restants.

D'autres reconstitutions ont été réalisées sur d'anciens pare-feux, afin de compenser les défrichements nécessaires à la création du parc photovoltaïque défini lors de l'obtention des autorisations. L'essence d'arbre majoritaire est le pin mais on a également planté des bouleaux, des chênes et des robiniers (acacias) créant ainsi une plus grande diversité végétale, et ce, pour une surface totale de 47 ha. La totalité a été financée par ENGIE GREEN (anciennement la compagnie du Vent), opérateur du photovoltaïque.

La tempête du 1^{er} juillet 2018 a provoqué quelques dégâts sur certaines parcelles

mais elles ont été nettoyées rapidement pour éviter les attaques de scolytes pouvant provoquer ultérieurement des dégâts bien plus considérables sur les arbres sains restants. Une parcelle de 5 ha a, par contre, été coupée en totalité dans le communal de l'est, près du parc photovoltaïque. L'état de casse était trop important pour pérenniser ce site.

Pour conclure, la forêt communale de Sore sera complètement replantée en 2019, soit dix ans après le passage de la tempête Klaus ! Sa superficie d'environ 750 ha (dont 660 ha sont gérés par l'ONF depuis 2013) a permis à la commune de Sore d'en tirer une grande partie de ses revenus pendant de nombreuses années. Depuis la tempête de 2009 cette ressource était réduite mais retrouvera une production normale au cours de la prochaine décennie.

CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES

Les deux centrales solaires « communal nord » et « communal sud », initiées en 2013, ont été implantées sur des terrains communaux fortement touchés par la tempête Klaus de 2009.

Malgré les dégâts occasionnés, le 1^{er} juillet, lors de la tempête qui a endommagé 400 panneaux et 20 lignes de tracker, la centrale a quand même démarré comme prévu au mois de juillet 2018.

Une inauguration est prévue au printemps 2019. Une journée portes ouvertes permettra aux habitants de Sore de voir le fonctionnement des centrales.



Ces infrastructures s'inscrivent pleinement dans l'engagement de la municipalité en faveur de la croissance verte. Celles-ci totalisent une puissance de 24 MWc permettant l'alimentation annuelle de 13 000 personnes en électricité.

Un 3^{ème} projet dit « Communal Ouest » de 26MWc a récemment été lauréat à l'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie en juin 2018. Le projet bénéficie également du permis de construire. Les autorisations de raccordement à venir, permettront la mise en service de la centrale en juin 2020. La commune de Sore accueillera ainsi 50 MWc d'installations de production d'électricité renouvelable.

EN BREF...

Recensement militaire

Les adolescents qui auront 16 ans en 2018 doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, le mois suivant leur date d'anniversaire avec leur carte d'identité et leur livret de famille.

Recensement population

Le recensement se déroulera dans notre commune du 17 janvier au 16 février 2019.

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux et le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

Un agent recenseur se présentera chez vous muni d'une carte d'habilitation. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment déterminé avec vous.

Le recensement sur Internet, c'est encore plus simple : www.le-recensement-et-moi.fr

Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

La commune a recruté trois agents recenseurs, merci de leur accorder un peu de temps et de leur réserver le meilleur accueil.

Registre Électoral Unique



Pour lutter contre l'abstention et afin de réduire le nombre de non-inscrits et de mal-inscrits, les lois du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ont modifié les règles électorales. Elles ont prévu des mesures pour rapprocher les citoyens du processus électoral et ont créé le Registre Électoral Unique (REU).

Pour les citoyens, les conditions d'inscription sur les listes électorales ont été assouplies.

A compter du 2 janvier 2020, les demandes d'inscription pourront être déposées au plus tard, le sixième vendredi précédant le scrutin.

À titre transitoire, pour les élections européennes du 26 mai 2019, la date limite d'inscription est fixée au dimanche 31 mars 2019.

Zéro pesticide

Les collectivités ne peuvent plus, depuis le 1^{er} janvier 2017, utiliser de pesticides pour l'entretien des voiries, des talus, des espaces verts, promenades, forêts, etc. Le non-respect de ces dispositions entraîne des sanctions pénales et financières, jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 75000 euros d'amende. L'implication des agents des services en charge des espaces verts ou de la voirie n'est possible que si les habitants s'associent à cette démarche. C'est pourquoi nous vous demandons de ne plus utiliser de désherbants pour nettoyer les parties communales en limites de vos propriétés.

Au 1^{er} janvier 2019, la vente et l'usage des pesticides chimiques sont interdits aux particuliers.

Distribution des sacs poubelles

Les sacs poubelles seront distribués le 21, 22 et 23 janvier 2019. Veuillez-vous présenter aux ateliers communaux de 8h30 à 15h30.



TEMPÊTE DE JUILLET

Le dimanche 1^{er} juillet peu après 19h notre commune a été frappée par une violente tornade accompagnée de pluies diluviennes. Durant près d'une heure les vents violents au-delà de 120 km/h ont causé d'importants dégâts dus aux chutes d'arbres et aux infiltrations. Les quartiers de Matha et de la Courgeyre furent particulièrement impactés et plusieurs habitations furent touchées par des chutes d'arbres. Une bonne partie de la commune fut privée d'électricité le dimanche soir en raison de chutes d'arbres sur les lignes « moyenne tension ». Grâce aux efforts d'Enedis, la situation revint à la normale dès le mardi.

La commune offrait un paysage de désolation, anéantissant en quelques instants les efforts des agents techniques de la commune qui avaient eu à cœur d'offrir un environnement accueillant pour le début des vacances.

La Mairie tint à remercier vivement les agents municipaux, les pompiers volontaires, les agents de l'UTD et tous les bénévoles qui sont venus prêter main forte afin de sécuriser, déblayer et agir au rétablissement de la normalité.

Les médias nationaux et régionaux ont donné un large écho à ce phénomène météorologique localisé et Sore eut le triste privilège de faire l'ouverture du journal de France 3 le lendemain.

Face à l'ampleur des dégâts la commune a sollicité un état de catastrophe naturelle auprès des services préfectoraux mais ce dernier ne fut pas accordé, les dégâts portant essentiellement sur les végétaux, dommages souvent couverts par les assurances.

Pendant les semaines qui suivirent, notre village résonna du bruit des tronçonneuses et peu à peu il offrit un visage plus apaisé et accueillant. Une aire de dépôt des végétaux fut aménagée aux abords de la déchetterie.

Les habitants ont eu à cœur de rendre à Sore sa physionomie initiale le plus rapidement possible et nous les en remercions chaleureusement.

FORET D'ART CONTEMPORAIN

Durant le week-end du 27-28 octobre, la Forêt d'Art Contemporain (FAC), opérateur culturel du territoire organisait une balade découverte qui rendait hommage à Jean-François DUMONT, commissaire, chargé de la sélection des projets et des artistes depuis près de 3 ans et qui, à l'occasion, passait la main à Irwin Marchal son successeur à cette fonction. Ce dimanche 28 octobre, le bus de visiteurs s'arrêtait à Sore pour la première visite de la journée afin de découvrir l'œuvre de Jean-François GAVOTY « La mule à 5 pattes ». Pour l'occasion, l'artiste avait fait le déplacement à Sore et expliquait au public le sens de l'œuvre, sa conception, sa manière de faire dialoguer le langage artistique et l'environnement de la forêt galerie et de la bambouseraie présente sur le site. Jean-François DUMONT prenait à son tour la parole et expliquait sa conception de commissaire de la Forêt d'Art Contemporain. Il rappelait que Sore était le premier projet qu'il portait en tant que commissaire. Il avait été emballé par le site et avait tout de suite pensé à Jean-François GAVOTY dont il connaissait le travail et la démarche artistique.

Pour lui, « c'est avant tout le lieu qui fait l'artiste et il faut que l'œuvre y soit naturelle, qu'elle offre à nos yeux des cheminements insoupçonnés ».

L'art dans l'espace public permet de rassembler un public, un territoire et ses habitants, des visiteurs et les faire dialoguer, s'exprimer, s'é mouvoir. Cette Forêt d'Art contemporain vise à créer un patrimoine vivant autour d'artistes et le parcours artistique en continuelle évolution au gré de créations ne cesse de grandir offrant une découverte patrimoniale de grand intérêt.



LA VIE ASSOCIATIVE

TROPHÉES DES CHAMPIONS



A la rentrée de septembre la commune de Sore a tenu à saluer nos sportifs émérites qui eurent à cœur, par leurs efforts et leur engagement, de faire briller haut les couleurs de la commune. Ainsi étaient célébrés ce samedi 15 septembre de nombreux sportifs issus des clubs locaux : Karaté, natation, sauvetage côtier, football, rugby. Ces résultats témoignent du dynamisme de nos clubs, de l'investissement des entraîneurs et des dirigeants qui œuvrent à apporter à notre jeunesse un esprit d'engagement et de don de soi.

A cette occasion la Mairie offrait un vin d'honneur pour célébrer ces exploits sportifs en invitant jeunes et adultes ainsi que leurs familles qui accompagnent avec abnégation les efforts de leurs champions. Une centaine de personnes étaient présentes et les applaudissements furent nourris à l'énumération des résultats et palmarès. Le palmarès des trophées est le suivant :

Groupement Nord Landes :

Équipe U11 vainqueurs du Tournoi de Bernos-Beaulac - **Équipe U15** champions des Landes - **Équipe U18** Honneur demie finale de la coupe district - Vice-champions des Landes

Souret Club Rugby : Vice-champions du championnat réserve comité Côte d'Argent.

Karaté Club Sore : Charles BESSA, champion des Landes Kata, qualifié aux championnats d'Aquitaine, inter régions et de France / Pierrick ROUMÉGOUX, champion des Landes de combat, qualifié aux championnats régionaux d'Aquitaine.

Club Natation Haute Lande :

Championnat des Landes : Baylan VÉDIS, médailles d'or 50m brasse, nage libre et dos – médaille d'argent 100m nage libre / Damien CAMACHO, médaille de bronze 100m nage libre / Mérédith VÉDIS, médaille d'argent 200m brasse / Augustin COLETTA, médaille d'or 100m 4 nages et médaille d'argent 50m nage libre / Valentin GUIBERT, médaille de bronze 50m nage libre et médaille d'argent 50m papillon / **Championnat d'aquitaine** : Augustin COLETTA, médaille de bronze 50m nage libre.



Sauvetage Secourisme Haute Lande :

Baylan VÉDIS, Océane GUIBERT et Augustin COLETTA, champions de France de sauvetage côtier avec l'équipe des Landes / Mérédith VÉDIS, Mathilde COLETTA et Mathias FERNANDES, demi-finalistes au championnat de France de sauvetage.

CLUB RENAISSANCE



Notre objectif : Un meilleur service à nos adhérents mais aussi à toute la population du village jeune et moins jeune, notre approche de proximité nous permet de nouer un lien fort avec les personnes fragilisées. Voir nos activités ci-dessous (trois réunions sur la prévention).
Nombre d'adhérents en 2018 = 127

Nos activités cette année :

- **14 janvier :** Le repas des rois a encore connu le succès avec la participation des comédiens de l'atelier de Sore.
- **19 janvier :** La réunion d'information sur la prévention des actes malveillants a été menée par le major Sutra de la communauté de brigade de Sore
- **16 février :** Loto, crêpes et cidre à volonté
- **4 mai :** Réunion sur les nouveaux panneaux de signalisation et l'analyse des accidents présentée par la prévention routière de Mont-de-Marsan.
- **5 juin :** Voyage à Lascaux. L'art pariétal n'a plus de secret pour les 46 participants
- **4 août :** Démonstration de gemmage lors des fêtes de Sore
- **19 août :** Fête du Club, repas dansant animé par le groupe Tinelli. Les 100 convives ont apprécié le menu servi par le traiteur sous le chapiteau installé sur la place. (Grande première)
- **11 septembre :** voyage à Samadet, visite de la faïencerie, déjeuner à Geaune sous les arcades de la Bastide et visite de l'abbaye de Maylis.
- **5 octobre :** loto et goûter aux châtaignes
- **8 novembre :** Réunion d'information sur les arnaques informatiques.

Toute l'année :

Gymnastique, Pédicure, Belote, etc.

Nos statuts ne mentionnent pas de limite d'âge, rejoignez-nous !

Adhésion annuelle 18 euros.

Paiement le 12 janvier au foyer de 10 à 12h.



CULTURE LOISIRS ANIMATIONS SORE (CLAS)



L'association s'est surtout impliquée l'année passée, dans l'organisation d'activités ludiques et culturelles telles que le printemps des créateurs, le vide grenier du mois de mai, l'Instant Musical aux Cigales, la Fête de la Musique, la première bourse aux jouets, la rétrospective du centenaire de la guerre 1914-18 et le Marché de Noël clôturé depuis deux ans par un feu d'artifice bien apprécié des Sourets.

La chorale « Olé Chœurs » reste pour l'instant l'activité phare du CLAS, renouvelant son répertoire et se produisant régulièrement dans notre canton tout en répondant à des sollicitations extérieures.

Notre Chef de chorale dit que « tout est son ». N'hésitez pas à nous rejoindre pour les répétitions tous les jeudis de 19h30 à 21h à la Salle du Conseil de Sore. Les voix d'hommes nous font cruellement défaut.

La Première de la Bourse aux jouets a trouvé son public et nous vous invitons en novembre 2019 pour la prochaine édition.

Devant l'intérêt suscité par les différentes expositions que nous avons proposées ces dernières années (1914-1918, l'école d'autrefois, le centenaire de l'armistice) nous désirons collecter un maximum d'informations sur les événements marquants de notre canton afin d'établir une base de données utile à d'autres rétrospectives (photos, témoignages oraux et écrits) Nous avons besoin de votre mémoire et de votre participation.

Nous vous souhaitons une année culturellement plaisante !

Contact : Isabelle Rafael-Tauziède 06 72 42 07 60



LATIN'HOP

Une nouvelle saison a commencé amenant son lot de renouveau. Après l'élection d'un nouveau bureau, l'association LATIN'HOP a décidé de proposer des cours dans d'autres communes de la Communauté des Communes Cœur haute Lande. C'est ainsi que depuis fin septembre, nos professeurs, Fanny et Bboy Benin, donnent des cours de Danse, Zumba, Hip-Hop et Eveil sur les communes de Sore, Labrit et Vert.



Actuellement nous proposons 16 heures de cours par semaine à nos 130 adhérents... Il n'y a pas d'âge pour nous rejoindre alors n'hésitez pas !!

Nous avons beaucoup de projets en tête en partenariat avec d'autres associations du territoire communautaire mais aussi de la région. Un événement devrait voir le jour en collaboration avec l'association CAPS de Luxey autour du Streets art (hip-hop, graffs...).



Nous sommes aussi en partenariat avec l'association LUSOKIZOMBA avec qui nous participons à divers événements sur Bordeaux.

Nous vous y attendrons nombreux !

Nous pouvons, sur demande, organiser toutes sortes de stages de danse... vos suggestions sont les bienvenues !

Alors enfilez vos baskets et venez nous rejoindre...

LA BOULE DE SORE

Le club de pétanque « la Boule de Sore » est, en cette fin d'année 2018, en pleine progression avec 32 licenciés dont 8 jeunes de 8 ans à 12 ans, encadrés par un éducateur et deux accompagnateurs. Pour 2019, l'effectif devrait atteindre 40 licenciés.

Le concours annuel est programmé le samedi 24 août 2019 sur toute la journée (1 « tête à tête » le matin et 1 triplète l'après-midi).

Compte tenu du nombre croissant des licenciés, l'objectif du club est de pouvoir organiser 7 à 8 compétitions officielles. Or, à ce jour et malgré les structures mises à disposition par la Municipalité, il est impossible d'envisager ces compétitions sur le site actuel.

Un projet sera donc proposé à Monsieur le Maire et au Conseil Municipal pour étude.

Il est important, à ce sujet, de mettre en exergue l'importance de ces moments de rencontre et de convivialité.

Aussi, les membres du Club tiennent à remercier M. le Maire, le Conseil Municipal pour la subvention accordée et bien évidemment tous les partenaires pour leur soutien financier.

Les commerçants : Garage Renault, l'Office Notarial, la Pharmacie, le Grill Pascal, Coccinelle, le Tabac-Presse, le Cercle de la Paix, la Boulangerie, la Cave à Bières, Pneus Leyre, la Bergerie de Pinot.

Les artisans : Coiffure Betty, Martin Patrick, Terrassement Dinghin, Roumegoux Mathieu, Da Silva Jean-Louis, JFP Parcs et Jardins, Leila coiffure, SAS Eco Home System

Les associations : Le Ball-Trap et l'ACCA de Callen

Les Particuliers : Éric Mougner et Pierre Larrue



Le président M. DAMBON Gilles

AÉROMODÉLISME DE LA LEYRE

Fort de ses 29 ans d'existence, le club de l'aéromodélisme de la Leyre est un club fédéral affilié à la FFAM.

Nous sommes un groupe de passionnés et nous adorons faire partager notre passion. Pour ceux ou celles qui se diraient « ce n'est pas de mon âge », détrompez-vous. Nous avons des licenciés âgés de 8 à 70 ans. Nous vous accueillerons avec plaisir pour vous initier

pas à pas, de la construction à l'évolution. Nous disposons d'avions-école pour vous permettre, grâce à un système de double commande, d'apprendre à piloter en toute sécurité.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer un dimanche après-midi sur notre terrain situé route de Callen, à trois kilomètres du centre bourg.

Contact : M. Michael ANIDJAR, Président de l'association : 06 75 48 54 11

LES AMIS DE MATHA

Le 1^{er} Juillet 2018 a été un mauvais moment pour nous tous. Nous, les Amis de Matha, l'avons vécu encore plus difficilement en étant contraints d'annuler la Fête de notre quartier. L'heure n'était pas aux réjouissances. La solidarité de tous et le courage de chacun a fait que notre village s'est une fois de plus relevé après avoir été sévèrement touché.

C'est pour nous une raison supplémentaire de vous dire que nous nous retrouverons en 2019 pour des Fêtes de Matha qui comptent bien rattraper cette année perdue en mettant les petits plats dans les grands. Nous nous sommes promis de vous accueillir plus motivés que jamais le premier week-end de juillet pour partager ensemble tout ce que la vie a d'agréable. En attendant, belle année à vous tous, portez-vous bien, soyez forts !

ENTENTE SPORTIVE HAUTE LANDE

Pour cette saison 2018/2019, l'ESHL compte 31 licences séniors, 32 licences école de foot dont 4 licences féminines et 10 licences dirigeants.

Cette année encore, pour la 3^{ème} saison consécutive, l'ESHL est en entente avec le club de Pissos, l'Entente de la Leyre.

Grâce au rapprochement de ces deux clubs, un groupe de 55 joueurs séniors a été constitué, ce qui nous a permis d'engager deux équipes évoluant en Départemental 3 et 4. Les joueurs U18 sont venus étoffer ces équipes et donner du sang neuf.

Les entraînements ont lieu les mardis et vendredis soir de 19h45 à 22h sur les terrains de Pissos et Sore selon la période.

Les matchs se déroulent sur les terrains de Luxey, Pissos et Sore les dimanches après-midi ou les samedis soir. Après chaque rencontre à domicile, un repas est organisé pour les joueurs et dirigeants au siège de Pissos afin de renforcer les liens entre joueurs.

L'équipe 1 est encadrée par Franck et Lino et l'équipe 2 par Albert et Stéphane.

Le 2 juin 2018, nous avons remis au goût du jour le tournoi de sixte. Cette journée fut une belle réussite avec de vrais moments de partage sur le terrain, sur la touche et autour des stands : buvette et restauration. Ce succès est l'aboutissement d'une organisation irréprochable !

Notre stand de sandwichs lors du festival Musicalarue exige beaucoup de travail tant en amont (commandes, préparation de l'emplacement...) qu'au moment des festivités (service réapprovisionnement...) sans oublier le démontage des installations ! Mais au final le club en sort toujours grandi de part les rencontres et l'aide apportée par chacun. C'est une véritable réussite collective.

Nous remercions les mairies de Luxey et Sore pour leurs installations footballistiques ainsi que les agents communaux pour l'entretien des terrains et des vestiaires.



Nous remercions tous les spectateurs venant encourager, par tous les temps, les équipes lors des matchs à domicile. C'est une belle motivation pour nos joueurs.

L'arrivée des jeunes et l'expérience des plus anciens ont su apporter un équilibre sportif en ce début de saison.

Depuis le mois d'août, préparations physique et technique n'ont jamais découragé les joueurs. L'envie, la motivation, le dynamisme et l'ambiance sont les clés de notre réussite.

En ce début de saison, l'équipe 1 évolue dans la première partie du tableau pendant que l'équipe réserve est leader au championnat.

Nous sommes fiers de votre implication au sein du club, confiants des résultats à venir.

Les coaches

GROUPEMENT NORD LANDES

Conséquence de la satisfaction générale, le groupement Nord Landes a été reconduit.

Les jeunes licenciés de l'ESHL jouent au sein du regroupement qui rassemble les clubs de Sabres, Pissos et Sore.

Le foot d'animation pour les jeunes de moins de 13 ans se divise en 4 catégories. Des rencontres sont organisées pour chacune d'elles mais aucun classement n'est fait.

En U7 et U9 une quinzaine de rassemblements sous forme de petits tournois de 6 à 12 équipes ont été mis en place par le district. La saison s'est terminée par la fête nationale à Tartas où étaient conviés tous les clubs des Landes.

En U11 et U13 les matchs se déroulent sur un demi-terrain, après une phase de brassage deux niveaux de jeux sont établis. Les deux catégories

ont effectué une belle saison. Les U11 en niveau 2, et les U13 ont réalisé une très belle saison en niveau 1.

En U15 et U18 est organisé un championnat après une phase de brassage qui détermine le niveau honneur ou promotion, et une coupe à élimination directe.

Par manque d'effectifs nos U15 sont en entente avec Morcenx. La saison dernière une équipe a évolué en championnat d'honneur et l'autre en promotion. Les deux équipes ont fini dans la première partie du classement. L'équipe 1 a perdu en finale de la coupe des Landes.

Quant aux U18, ils se sont qualifiés en championnat honneur où ils ont décroché la 2^{ème} place et ils ont terminé leur parcours de coupe contre le tenant du titre.

SAUVETAGE SECOURISME HAUTE LANDES

Encore une saison qui se termine en nous laissant de bons souvenirs, de belles expériences et de bons résultats.



Cette année, nos sauveteurs ont participé à de nombreuses compétitions : Lit et Mixe, Biscarrosse, l'Océan Perf Kids à Hossegor, Messanges et Hendaye.

Au cours de la compétition de Lit et Mixe, 3 sauveteurs se sont qualifiés pour la coupe de France des départements organisée à Sore et Lit et Mixe. Bravo à Océane Guibert, Balyan Védis et Augustin Coletta qui, avec la Team Lande, sont champions de France en équipe.

Félicitations à tous pour cette saison, pour vos efforts, votre bonne humeur, votre esprit d'équipe... Encore une super ambiance qui nous donne envie de continuer à vous accompagner longtemps.

En ce qui concerne notre deuxième participation au championnat de France de Sauvetage à Hendaye, félicitations à nos 3 compétiteurs engagés (Meredith Védis, Mathilde Coletta et Matthias Fernandes) qui ont fait preuve de beaucoup de motivation, d'envie avec un très bon esprit ! Encadrés par notre capitaine d'équipe et nouveau vice-président Jonathan

Thibaut, ils ont accédé aux finales Beach Flags (bâtons) avec pour Meredith la 13^{ème} place, pour Matthias la 10^{ème} place et pour Mathilde la 5^{ème} place ! Encore bravo à eux, ils se sont mesurés aux meilleurs sauveteurs français (avec près de 70 compétiteurs dans leur catégorie).



Leur classement final (sachant qu'ils n'ont pu participer à toutes les épreuves) : Mathilde 20^{ème} sur 45 / Meredith 28^{ème} sur 45 / Matthias 30^{ème} sur 50.

BRAVO A TOUS !

Nous vous rappelons que vous pouvez vous former au secourisme et au BNSSA (sauveteur aquatique) auprès du club. Des sessions de formations sont régulièrement organisées, alors n'hésitez pas !

Nous souhaitons enfin remercier tous nos généreux donateurs que ce soit pour l'achat du « bateau de sauvetage » ou pour la vie du club. MERCI à vous : vous nous permettez de continuer notre action auprès des jeunes !



LES AMIS DE LA PISCINE DE SORE

En 2015 et 2016 nous avons eu le plaisir de vous présenter les améliorations apportées à la piscine : changement du bac tampon, rénovation des peintures, colmatage des fuites, réfections des vestiaires et des carrelages, etc.

En 2018, nous sommes toujours dans l'attente des travaux de remplacement du chauffage qui a maintenant plus de 45 ans ! Nous aurions aimé vous annoncer le début des travaux...

Avancement des travaux

Les dossiers de faisabilité sont faits, les appels d'offres sont en cours, le budget est en attente de clôture et nous devrions bénéficier des subventions attribuées aux territoires à énergie positive auxquels la grande communauté de communes appartient. Comme nous assistons aux réunions du conseil municipal et du conseil communautaire, nous suivons l'avancement des dossiers. Notre entente avec les élus est toujours aussi conviviale. Ils sont très attentifs et très actifs pour suivre au plus près l'évolution des dossiers et du futur chantier : il s'agirait de panneaux Cogenair qui produisent électricité et chaleur ; il y aurait autoconsommation et redistribution de l'électricité produite, situation qui serait aussi innovante que la pose de la bâche solaire de M. Meurice en 1970 et qui permettrait de chauffer la piscine de mai à septembre (solution idéale pour que les enfants des écoles et des collèges puissent bénéficier au maximum de l'apprentissage du « savoir-nager »). La piscine de Sore serait une fois encore à l'avant-garde du progrès ! Nous espérons voir le résultat en 2019.

Nous sommes toujours présents au marché de Sore le jeudi, lors du forum des associations et des vide-greniers de Sore et de Luxey, où nous rencontrons la population qui nous réserve toujours un accueil chaleureux. Notre absence en ces lieux, serait remarquée !

Les maillots ont toujours du succès.

Nous assistons aux compétitions de natation et de sauvetage et les dirigeants des clubs nous soutiennent et nous félicitent pour notre ténacité. La piscine de Grenade, fermée en 2017, n'a pas, à ce jour été réparée.

La remise officielle du paddle-board au club de sauvetage et secourisme a été faite en mai 2018 : cette planche d'entraînement semble avoir été très appréciée.

Nous proposons cette année de sponsoriser l'achat de maillots.

Aider les clubs de natation et de sauvetage leur permet de continuer, dans de meilleures conditions, d'occuper de façon saine les enfants pendant l'été et de leur donner l'envie de se surpasser par l'intermédiaire des efforts physiques qu'ils apprennent et qu'ils doivent fournir.



BUREAU

Présidente : Renée RIOUX

Vice-président : Denis BARTHE

Trésorier : Jean ESPAGNET

Trésorière-adjointe : Maïté DELÉZÉ

Secrétaire : Marie-Andrée SANCHEZ

Secrétaire-adjointe : Miranda CAZAUMARTIN

Pascale CÉZÉRAC, qui faisait partie des pionniers du Collectif Citoyens, a quitté Sore et nous a présenté sa démission. Nous la remercions pour son investissement. Martine Lemaire assure son remplacement au sein du conseil d'administration.

Que s'est-il passé cette année ?

L'été 2018 a été exceptionnellement ensoleillé et la fréquentation de la piscine a pu se faire dans de bonnes conditions avec une température de l'eau autour de 27° 28°.

Les élèves des écoles de Sore et de Luxey ont pu fréquenter la piscine pour acquérir le « savoir-nager ». Nous n'avons pas vu les élèves du collège de Labrit.

Comment se projeter dans l'avenir ?

Cette année, il existe un certain relâchement au niveau du renouvellement des adhésions ; en revanche, de nouveaux adhérents viennent nous soutenir.

Il est important que nous restions mobilisés, car la situation n'est pas encore éclaircie et l'avenir de la piscine est toujours fragile et incertain. Nous vous invitons à renouveler vos adhésions



auprès d'Isabelle à la Presse ou auprès de chacun d'entre nous.

Pour 2019, nous envisageons de coupler l'adhésion avec une tombola. Lors de l'AG, un tirage au sort permettra d'offrir tickets d'entrée ou leçons de natation.

Notre page Facebook est toujours regardée, par nos membres mais aussi par nos amis lointains et par les responsables des instances officielles de natation et de sauvetage qui nous font part de leurs encouragements et soutien.

Regardez les statistiques des noyades sur les plages et dans les piscines et pensez que nous avons la très grande chance de pouvoir bénéficier de conditions idéales pour cet apprentissage.

Venez nager et vous distraire autour de la piscine, amenez vos enfants et vos petits-enfants.

On peut apprendre à nager à tout âge. Les tarifs d'entrée ont été revus à la baisse et nous espérons que la limite d'âge de 14 ans pour les enfants sera reportée à 16 ans.

Rejoignez-nous sur la page facebook, portez les tee-shirts, mettez les macarons et venez adhérer : Tabac-Pressé de Sore
88 chemin de l'Espine - 40430 ARGELOUSE
laps@outlook.fr - Tél. 05 58 07 67 20

Tous dans le même maillot !

ATELIER THÉÂTRE DE SORE

L'Atelier Théâtre de Sore a été créé en 2016 par un groupe d'amis animé par la passion du théâtre et de l'humour.

Le choix des textes correspond à la sensibilité de chacun et le spectacle a été imaginé pour être joué essentiellement dans les Cercles.

La mise en scène est assurée par Fabien LALAUX.

Contact : Mauricette JUYON 06 86 99 85 38

MAINS AGILES

Née le 22 janvier 2002, l'association « Mains Agiles » se donne pour but le développement et la pratique de la culture sous toutes ses formes.



Composée d'une quinzaine de membres, dont chacun propose les idées correspondant à sa sensibilité.

Si les projets semblent viables, il revient alors à celui ou celle qui en est l'auteur, d'en assurer la réalisation (certains projets peuvent être effectués en commun).

Les tendances du moment sont : couture, tricot, patchwork, recyclage de divers matériaux ou objets permettant de donner une seconde vie à des choses jetées.

Notre activité a lieu le lundi de 14h à 17h au foyer du Club Renaissance (salle derrière la Mairie).

Si vous disposez de temps libre et souhaitez vous distraire en participant à une activité constructive, venez nous rejoindre, vous serez les bienvenus.

Pour tous renseignements : Mme Lemaire 06 81 68 11 05

Toutes nouvelles idées pouvant être bonnes à examiner et peut être à participer... même à réaliser ? Nous vous attendons. Pas de limite d'âge.

MOTO CLUB SORE



Le club est sur la commune depuis 2002 et nous sommes 30 licenciés pour la saison 2018.

Les pilotes apprécient le circuit, avec sa piste rapide en sable, rendu technique avec des passages complexes pour les spécialistes de moto cross. Nous accueillons des pilotes et TEAM régionaux, nationaux

et internationaux. Le circuit est ouvert aux licenciés FFM pour des entraînements, des stages et l'apprentissage des jeunes, avec un B.E. dans le club.

Pour l'initiation des plus jeunes de 6 à 9 ans nous avons un piwi 50 à louer, sur rendez-vous les jours d'ouvertures du circuit.

Pour les non licenciés nous proposons un système de Pass circuit MX un jour, à se procurer sur FFMOTO.ORG. L'association se projette, sur l'organisation d'une compétition, FFM en ligue de nouvelle Aquitaine MX.



MimiDuf . mx



Sur cinq catégories en ligue d'Aquitaine, deux pilotes du club en gagnent une chacun, en 250 2temps à 450 4temps.

Loïc FERRY sur 450 YZF, pilote FFM, Jean-Baptiste ROUMÉGOUX sur 300 SX, pilote FFM Brevet d'état champion en Mx1 2018, Champion du challenge Gascogne 2018. Bienvenue à tous.

Le trésorier ROUMÉGOUX Éric

11 NOVEMBRE 1918 : LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE À SORE

Comme toutes les communes de France, Sore a célébré le centième anniversaire de l'armistice. Cette cérémonie du souvenir a donc revêtu cette année une importance particulière.

A 10 heures et demie, les protagonistes de cet hommage étaient en place devant le monument aux morts : le maire, Vincent GELLEY, les conseillers municipaux, les représentants de la gendarmerie, des pompiers, des anciens combattants, les enseignants et leurs élèves, les employés municipaux, ainsi qu'un public fourni, venu s'associer à cet hommage.

Monsieur d'ALLIBERT a tout d'abord pris la parole pour les Anciens Combattants, rappelant le sacrifice héroïque d'une jeunesse sur l'autel de la patrie. Après le dépôt traditionnel des gerbes, des élèves de l'école ont lu des lettres de soldats, apportant ainsi le témoignage poignant des acteurs de cette tragédie.

Vincent GELLEY a donné lecture du message du Président de la République : celui-ci évoquait le soulagement que fut l'armistice, la fierté de la victoire et les terribles conséquences de la guerre, au plan matériel et au plan humain. Il soulignait la reconnaissance de la France envers nos soldats qui avaient tant combattu et tant souffert, sa compassion envers toutes les victimes, et, particulièrement sa gratitude envers les combattants d'Afrique et d'Outre-mer. Il s'achevait sur un appel à la vigilance face aux menaces actuelles contre la démocratie, la réconciliation des peuples et la paix.

Comme il y a cent ans, une volée de cloches est venue souligner la solennité du moment.

Le maire a ensuite invité l'assistance à gagner la salle des fêtes pour y partager le verre de l'amitié et découvrir une exposition organisée par le CLAS, sur la grande guerre en général, mais aussi vue sous un angle plus local grâce aux recherches de Bernard RABLADE, et

notamment son ouvrage « Sore – Hommage à nos Poilus morts pour la France ». Dans les tranchées en effet, comme sur la plupart des champs de bataille, des enfants de Sore ont combattu et sont tombés. L'exposition retrace, photos à l'appui, le sort terrible des Poilus dans la boue et sous la mitraille. A travers des extraits de lettres, le quotidien des soldats et celui de leurs familles nous est dévoilé.

Enfin, et c'est un aspect de la guerre que certains auraient bien voulu jadis occulter, l'exposition ne fait pas l'impasse sur la question des fusillés pour l'exemple. Le cas de Vincent MOULIA, un Landais de Nassiet, « évadé pour l'exemple », promis au poteau, puis plus tard réhabilité, est particulièrement remarquable.

Entre la mobilisation générale, proclamée par affiche et au son du tocsin au centre du bourg, et aussi dans tous les quartiers de Sore, et l'armistice, signé le 11 novembre 1918, par une assourdissante volée de cloches, ce sont 88 décès qui ont été enregistrés (morts sur le champ de bataille ou des suites de blessures). Mais, en application de la loi du 25 octobre 1919, 55 noms seulement ont été inscrits sur le monument aux morts inauguré le 25 octobre 1919.

Authentiques Sourets ou non, ces 88 victimes font partie des 9,7 millions de militaires, toutes nations confondues, qui, pour paraphraser Marcel Pagnol dans l'épilogue du Château de ma mère, sont tombés durant la première guerre mondiale, loin de chez eux, « sur des touffes de plantes froides dont ils ne savaient pas les noms ». En revanche, 8,9 millions de civils ont été tués, dans leur maison ou à leur travail.



MAISON DE SANTÉ

Depuis le mois de juin, M. HANNON, ostéopathe et kinésithérapeute, occupe le local de M. Arnaud LARRAYADIEU dans la Maison de santé alors qu'il exerçait auparavant (2 jours par semaine) dans l'ancien cabinet médical de la commune, route de Luxey. Il est à la recherche d'un nouveau collaborateur assurant ainsi une activité toute la semaine.



Depuis le 4 décembre 2017, l'équipe de la maison de santé est enfin complète : pour la médecine générale, avec le docteur Christelle ROSAMONT, et depuis peu, le docteur Loïc PORTAL, tous deux assistés par Elodie LABRI, responsable de l'accueil, avec M. HANNON kinésithérapeute et ostéopathe et enfin avec mesdames Véronique DÉLIS et Catherine GLEYROUX pour le cabinet d'infirmières.

COMPTEURS LINKY

Aux termes de l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales, les communes, notamment, constituent les autorités organisatrices de la distribution d'électricité. Dans le département, une très large majorité des collectivités territoriales a transféré l'exercice de la compétence en matière d'électricité au Syndicat Départemental d'Equipement des Communes des Landes (SYDEC).

A ce titre, les autorités organisatrices de la distribution d'électricité ou les structures agissant pour leur compte négocient et concluent des contrats de concession avec les gestionnaires de réseaux dans leur zone de desserte exclusive (en l'espèce, ENEDIS et les entreprises locales de distribution).

Par ailleurs, l'article L. 322-4 du Code de l'énergie dispose que les ouvrages des réseaux publics de distribution appartiennent aux autorités organisatrices de la distribution d'électricité.

Le modèle de cahier des charges de concession de distribution d'électricité établi par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) prévoit que le concessionnaire a le droit exclusif de développer et exploiter le réseau et que les appareils de mesure font partie du domaine concédé (articles 1, 3 et 19). Ainsi, si les compteurs relèvent de la propriété des autorités organisatrices de la distribution

d'électricité, seul le concessionnaire a le droit de les développer et de les exploiter.

Par ailleurs, le déploiement de cette nouvelle génération de compteur trouve son fondement dans la directive 2009/72/CE du 13 juillet 2009 portant sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité. En droit interne, l'article L. 341-4 du Code de l'énergie oblige les gestionnaires des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité à mettre en œuvre des dispositifs permettant aux fournisseurs de proposer à leurs clients des prix différents suivant les périodes de l'année ou de la journée et incitant les utilisateurs des réseaux à limiter leur consommation pendant les périodes où la consommation de l'ensemble des consommateurs est la plus élevée.

S'agissant du risque sanitaire, le Gouvernement a précisé en septembre 2014, qu'une expertise menée par le Centre de recherche et d'informations indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques, à la demande d'autorités organisatrices de la distribution d'électricité, a confirmé qu'il n'y avait pas de risque sanitaire aigu ni de risque d'effets physiopathologiques à craindre en lien avec l'exposition aux rayonnements extrêmes et très basses fréquences, radiofréquences et hyperfréquences ; il apparaît ainsi que le niveau d'ondes électromagnétiques générées par Linky est conforme à la réglementation en vigueur et qu'il n'y a donc pas de risque

sanitaire attaché à l'utilisation de ce compteur. Le Conseil d'État a également conclu que les rayonnements émis étaient conformes aux seuils réglementaires et à ceux admis par l'Organisation Mondiale de la Santé (Conseil d'Etat, 20 mars 2013, association « Robin des toits et autres », n°354321).

Par ailleurs, le Conseil d'Etat, dans l'arrêt précité, a précisé que l'obligation faite par la loi aux gestionnaires de réseau ne heurte pas le principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales.

Ainsi les collectivités territoriales ne peuvent faire obstacle au déploiement des compteurs « Linky » par les concessionnaires de réseau. Tout acte de leur part allant dans ce sens serait entaché d'illégalité. D'ailleurs, les représentants de l'Etat dans les départements défèrent systématiquement devant le juge administratif les actes de cette nature, en vue d'obtenir leur annulation. En outre, des associations de consommateurs ont déjà engagé des actions contre le dispositif de généralisation des compteurs « Linky », jusqu'à présent sans succès.

AMÉLIORATION DE L'ACCÈS INTERNET

A quand la fibre optique à Sore ?

Pourquoi développer la fibre optique dans les Landes ?

Cette technologie permet l'accès à un très haut débit Internet sans affaiblissement dû à la distance et sans perturbations électriques. Pour nous, qui sommes éloignés des villes, elle est utile à notre développement économique et culturel, à notre accès aux soins, comme à toutes les perspectives ouvertes par la généralisation de l'usage quotidien d'Internet.

La synergie entre l'Europe, l'Etat, la Région nouvelle Aquitaine, le Département et les Communautés de Communes, dont la nôtre, Cœur Haute Lande, a permis de lancer un vaste programme d'aménagement numérique. dont fait partie la fibre optique. 141 communes, 153000 foyers, entreprises et établissements publics sont concernés. A Sore, l'étude est programmée pour 2021.

Qui et comment ?

C'est le SYDEC (Syndicat d'équipement des Communes) qui est chargé de construire le réseau. La Société Publique Locale, Nouvelle-Aquitaine THD exploitera et commercialisera le réseau.

Les opérateurs de droit privé, comme Orange, Free, SFR, Bouygues etc. vous proposeront des abonnements Internet et téléphone et TV.

Pour l'usager, pardon pour le client, la qualité du service sera bien meilleure, quel que soit son lieu de résidence. Le support en effet ne sera plus le réseau téléphonique actuel mais le réseau public de fibre optique. Comme c'est déjà le cas aujourd'hui, c'est en principe le jeu de la concurrence entre les opérateurs qui doit bénéficier au client.

Accès Internet par satellite

Les particuliers et les entreprises ne disposant pas actuellement d'un débit supérieur à 3 M bits/s peuvent prétendre à l'aide à l'inclusion numérique et recevoir un accompagnement de 400 € pour acheter et installer le matériel permettant de recevoir Internet par satellite, avec un débit équivalent ou supérieur à celui de l'ADSL.

Le SYDEC est formel: «aucun administré ne sera oublié et tous bénéficieront d'une action».

Réunions publiques :

A la fin des travaux, des réunions publiques d'information seront organisées.

Renseignements : 0 806 806 006 (service gratuit + prix de l'appel) ou sur le site : <http://nathd.fr/>



LA VIE DE L'EHPAD

L'année 2018 passa à une vitesse folle, rythmée par les différents thèmes explorés et les différents événements qui ont ponctué toute l'année.

En effet, le « Pôle Animation et Vie Sociale » de l'EHPAD « Les Balcons de la Leyre » propose aux résidents, sous forme de fil rouge, un thème par mois mettant en place des activités et des événements en lien avec celui-ci.

Au mois de Février, nous avons travaillé en collaboration avec les autres EHPAD du territoire « Cœur Haute Lande » et le Centre de Loisirs sur le thème des jeux de société anciens et nouveaux. En commun, nous avons créé un jeu de société, fait de la décoration sur ce fil rouge pour cette rencontre avec un repas à thème pour finaliser ce mois en beauté.

Au mois de Mars, pour travailler sur les moments festifs et les différentes Cultures, le thème était « les Z'ARTS Du Monde » avec des spectacles et activités en lien : théâtre, chansons et Magie..., les bénévoles ont participé à ces moments festifs.

Le mois d'Avril « Tout chocolat », travail sur les souvenirs de fêtes de Pâques et de ces moments conviviaux. Mise en place d'une chasse aux œufs avec les enfants du RAM (Relais d'Assistantes Maternelles) du territoire. Nous nous rencontrons avec eux une fois par mois sur différents thèmes (selon les thèmes fixés à l'EHPAD, ou en fonction des saisons ou des

fêtes du calendrier pour le maintien des repères temporels).

Puis avec l'arrivée des beaux jours, nous proposons aux résidents différentes sorties ou activités pour profiter des belles journées et créer des moments conviviaux et d'échanges, avec pour certains, la découverte de lieux et d'activités :

Fête de la musique avec un repas amélioré en musique puis thé dansant sur l'après midi, spectacle d'échasses... Pour ces événements les autres Ehpads ont été conviés.

Sortie au lac de Brocas Les Forges, session pêche et pique-nique avec les bénévoles de l'association de pêche,

Participation aux fêtes du village pour le vide grenier sur lequel les résidents exposent et vendent sur leur stand les objets fabriqués tout au long de l'année. Ces moments ont pour but de maintenir le lien avec l'extérieur.

Puis après les grosses chaleurs, en septembre, nous avons réitéré l'expérience du rassemblement d'anciennes voitures grâce à M. et Mme Grillot et l'association « les calandres Tonnein-quistes ». En effet sur une journée « ballades champêtres », treize modèles rutilants sont





venus stationner sur le parking de l'EHPAD pour notre plus grand bonheur ! Les résidents ont pu profiter de balades dans ces belles voitures toute la journée et se remémorer de bons souvenirs du passé.

Pour cette occasion, nous avons convié les membres du club Renaissance, le Conseil Municipal de Sore, les enfants et accompagnants du Centre de Loisirs et les EHPAD du territoire « Cœur Haute Lande » ainsi que les bénévoles intervenant régulièrement sur l'EHPAD. Si cette journée se réorganise les résidents de l'EHPAD vous accueilleront avec plaisir !

Ensuite fin septembre, huit résidents de l'Ehpad ont pu partir en séjour une semaine, grâce à l'aide de la MSA (Mutualité Sociale Agricole), sur la commune de Tartas. L'objectif de ce séjour est de permettre aux résidents d'être acteurs pleinement (activités domestiques, repas, activités de loisirs, ...) de leurs vacances tout en maintenant le dynamisme de groupe et la convivialité qui est de mise au sein de l'établissement.

Pour la semaine du goût au mois d'octobre, nous sommes partis à la découverte des îles par des visites gustatives, des reportages, des quizz... Tout au long de la semaine nous

avons pu visiter l'Ecosse, l'île de La Réunion, l'île de Groix, Tahiti et le Sri Lanka. Chaque journée se déroulait dans ces différents lieux associés à un repas typique.

Pour novembre, une vente de vêtements neufs a été proposée aux résidents et familles mais aussi aux habitants du village et aux bénéficiaires du SSIAD. Cette vente est appréciée par les résidents avec un esprit de magasin à domicile. N'hésitez pas à vous renseigner pour la prochaine date ! (Deux fois dans l'année automne /hiver et printemps/été)

Les résidents expriment toutes leurs satisfactions en nous disant souvent « ce n'est pas parce que nous sommes en Ehpad que ça ne bouge pas ! », « nous sommes bien ici ». Ils se feront une joie de vous rencontrer ! N'hésitez pas à nous rendre visite lors des différents ateliers et événements.



MAIRIE DE SORE
339 rue Broustra - 40430 SORE

Tél : 05 58 07 60 06
Fax : 05 58 07 64 72
mairie@sore.fr
www.sore.fr

Naissances

Yanis, Gabriel ROSAMONT
David, Miguel GUALDRAPA BRAÇADAS
Mathis CAMACHO
Louiza, Marie FEVRIER
Camille, Félix ESPIRAT
Adam, Michel, Joaquim ALTURAS SERRA
Myla SERRA
Emma PEDRO COSTA
Sohanna COURREGELONGUE
Noé RIMBAUD-BOISAUROUX

Mariages

Gilbert DOERFLINGER et Christine, Henriette, Nancie BONNET
Brice, Nicolas LICARI et Annick, Louisette, Emma ROUSSEAUX
Lénaïc BARBA et Vanessa, Jacqueline, Renée DELAMARE
Frédéric, Alain LAURET et Stéphanie, Lucienne, Paule BOULENGER
Quentin, Jean-Claude, Bernard SOUC et Mélissa, Lucie POUDRET
Marcel MULET-LEDOUX et Mauricette TILLARD

Décès

Marie, Etienne épouse SENCE, EHPAD
André DUPUY, EHPAD
Marc, Ernest CHIRON, EHPAD
Christiane, Madeleine, Yvonne épouse CHAUVIN, EHPAD
Yolande épouse MAGNANT, EHPAD
Marie, Ginette épouse Valentin, EHPAD
Patrick, Fernand DELORT, route de St Symphorien
Jean, Gervais BÉZAUDUN, EHPAD
Roger, Norbert ELIAS, av. Général de Gaulle
Jacques EDALITI, EHPAD
André PAILLON, EHPAD
Monique, Josiane épouse SAUGNON, EHPAD
Jeanne épouse MENJON, EHPAD
Hélène, Andrée épouse MANGIN, EHPAD
Chantal, Danielle, Louisette épouse BIDEY, av. Général de Gaulle
Léa, Jeanne épouse CONDÉ, EHPAD
Louise Cailliez épouse LEPAN, EHPAD
André, Camille, Denise épouse WEX, EHPAD
Claude, Bernard MICHAUD, impasse Peyronnet
José, Antonio DE SA, EHPAD
Joseph, Pierre BARBARESCO, EHPAD
Jeannine, Mathurine, Albertine épouse BOURGET, EHPAD
Marc TILHOS, avenue de Verdun